

FO

Salaires aléatoires

Aujourd'hui :

→ Je (fonctionnaire) suis rémunéré sur la base de ma grille indiciaire en fonction de mon déroulement de carrière, et de mon niveau de primes comportant déjà la plupart du temps une part variable

LIBÉREZ LE POINT D'INDICE!

→ Je (contractuel) suis rémunéré au regard des dispositions de mon contrat



Demain si on laisse faire :

- Pour moi (fonctionnaire ou contractuel), l'évaluation annuelle individuelle devient l'élément prépondérant dans la fixation de mon niveau de rémunération
- Pour moi (fonctionnaire), les lieux d'appel sont déstructurés et dénaturés (CAP/CCP) et les voies de recours rendus plus complexes (obligation de recours hiérarchique avant le TA)
- Dans un régime des retraites « unique », le statut des fonctionnaires ne survivra pas en l'état, amenant à la fin des avancées générales et du déroulement de carrière

Destination
« Rémunération à la tête du client »?

**« Transformation »
de la Fonction
Publique
Dès le 19 mars
On dit NON !!!**